

Le 4 juin 2010

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
M. Pierre Fortin
Édifce Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Précisions sur mon mémoire présenté lors de l'audience du 31 mai 2010

M. Fortin,

Pour faire suite à ma présentation du 31 mai dernier à votre commission concernant les GES du projet et le bois ennoyé, j'aimerais par la présente, vous résumer l'objet de mon dossier car ma méconnaissance du processus d'audience ne m'a pas permis de vous exprimer clairement mes idées.

Votre commission est parfaitement habilitée pour se prononcer sur ce sujet d'ordre strictement environnemental et surtout que vous serez souvent confronté dans le futur avec ce type de situation comme lors de la construction de routes par exemple.

La première question est simple, devons nous comptabiliser les GES provenant du bois lui-même dans ce type de travaux qui supprime à jamais la strate arborescente?

Deuxième question, est il justifiable du point de vue de l'environnement, de laisser 1,7 Mm³ dans l'eau alors que les méthodes pour le récupérer sont faciles et économiques? Je ne parle ici que du bois provenant des bassins, car celui des lignes de transport (450,000 m³) a probablement beaucoup moins d'impact sur l'environnement.

En dernier lieu, j'aimerais vous exprimer mon opinion sur l'utilisation que l'on peut faire de ce bois car c'est cet aspect qui justifie de le laisser en perdition.

Premier élément, ce bois peut être transformé économiquement en un combustible très efficace et la disponibilité à long terme sera assurée par une utilisation par et pour les populations locales

En second lieu, il faut s'absolument, dans le cadre de la lutte au réchauffement de la planète, se servir de ce bois pour remplacer des carburants fossiles qui sont actuellement consommés dans la région. Favoriser l'émergence d'une nouvelle production, comme la cogénération est contreproductif pour l'environnement car en plus de ne pas remplacer de carburants fossiles elle condamne les utilisateurs actuels à continuer les utiliser à long terme étant donné que ce genre de projet nécessite beaucoup de bois et qu'ainsi il sera très difficile de réunir de nouveau les conditions propices pour supporter une conversion massive des systèmes de chauffage.

Le dernier volet de la solution, est d'ordre social. La priorité de conversion devrait être donnée à l'implantation de réseaux de chaleur dans toutes les communautés isolés de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord et ensuite en fonction des volumes disponibles convertir les procédés industriels. Les programmes de l'Agence de l'efficacité énergétique permettent très bien de réaliser ces travaux.

En réunissant ces trois éléments, il sera possible de récupérer un maximum de bois de ces travaux, d'assurer une certaine indépendance énergétique à la région, de diminuer de 50% au moins les GES associés au bois et de permettre à la population du territoire de bénéficier d'impacts positifs de ces travaux.

Voici donc le résumé de mes propos et de mes interrogations. Pour terminer je me dois de vous demander si je pourrai retrouver éventuellement, dans votre documentation, une réponse à mon questionnement, surtout celle concernant les GES provenant du bois? Le suivi de ce dossier est important pour la suite à donner à mes représentations

Soyez assuré, M. Fortin, de mon intérêt à promouvoir et défendre de meilleures pratiques afin protéger notre environnement.


Marc Bellavance, ing f.